URGENCE ! Pour qu'ils continuent leur scolarité en France

Nous baignons dans les fêtes de fin d'année, mais Cinq jeunes résidents d'Habitats jeunes Clairvivre (à Saint-Etienne) font l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) alors qu'ils ont fait la preuve de leur volonté d'intégration

Qu'on en juge :

Mirush Mehmeti, arrivé en France en septembre 2011, n'a eu de cesse de parfaire sa maîtrise de la langue française et prépare actuellement un CAP Froid et Climatisation au lycée professionnel Pierre Desgranges, à Andrézieux, où il est très apprécié.

Fatos Torba est arrivé en France en juin 2012. Lui qui alors ne savait pas parler français l'a appris en autodidacte et a pu intégrer une seconde générale au lycée Jean Monnet à Saint-Étienne. Ses excellents résultats lui ont valu les félicitations du conseil de classe et un passage en première S. Il a été remarqué par l'association Réussir Aujourd'hui (dont l'antenne stéphanoise est née à l'École des Mines de Saint-Étienne), association qui « vise à donner à de jeunes lycéens prometteurs [...] l'ambition d'entreprendre des études supérieures sélectives (classes préparatoires, filières universitaires difficiles, etc...) ».

Rahman Torba, frère jumeau de Fatos, est arrivé en France en même temps que lui et réalise le même parcours d'excellence. Également félicité par le conseil de classe il est lui aussi en première S et a été lui aussi remarqué par Réussir Aujourd'hui.

Djimy Kinavuidy, arrivé à Habitats Jeunes Clairvivre en juin 2013, est en deuxième année de CAP Maçon en CFA BTP à Saint-Étienne, en contrat d'apprentissage. Ses professeurs sont très satisfaits de son travail et de son comportement et c'est un élément fort pour l'entreprise avec laquelle il a passé son contrat d'apprentissage : son patron s'engage dès à présent à l'embaucher une fois son cursus de formation achevé.

Pedro Ndombele, arrivé à Habitats Jeunes Clairvivre en janvier 2012, poursuit avec assiduité sa scolarité en deuxième année de Maçonnerie au LPP des Collines à Rive de Gier.

Nous demandons que ces jeunes, qui par leur scolarité et leur comportement exemplaires ont pleinement démontré leur volonté d'intégration, puissent continuer leur scolarité en France.

NOM PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE

A retourner foyer de Habitats Jeune Clairvivre 69 rue Jean Parrot 42000 SAINT-ETIENNE